



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 70 pétitionnaires.

**Désignation :**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement de la Coalition avenir Québec a promis l'accès à internet haute vitesse à tous les citoyens du Québec pour septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** 35 foyers et commerces du rang Saint-Antoine à Vaudreuil-Dorion et du chemin Saint-Antoine à Les Cèdres n'ont pas accès à un internet haute vitesse filaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur Starlink, proposé par le gouvernement pour le secteur, offre un service à un coût nettement supérieur aux services filaires classiques et que l'entente négociée n'est valide que jusqu'en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents doivent procéder eux même à l'installation du câblage et d'une antenne sur le toit de leur résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le segment concerné, d'une longueur de 3 kilomètres, n'est pas situé en zone « difficilement accessible », tel qu'énoncé dans les documents gouvernementaux décrivant l'état de la situation;

**CONSIDÉRANT QU'**une solution haute vitesse filaire est déjà disponible sur une partie de la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif mensuel de Starlink est près du double de celui du fournisseur filaire déjà présent sur la rue.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'entreprendre les négociations avec un fournisseur filaire afin de desservir notre secteur et ainsi bénéficier de tarifs similaires à ceux de nos concitoyens.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Marie-Claude Nichols**  
**Députée de Vaudreuil**

17 avril 2023

**Date de signature de l'extrait**